

Projet associatif

2024
-
2028



A.D.S.E.A. 28

Sommaire

Préambule **P3**

Un cadre de référence
commun

Des valeurs partagées **P5**

Une identité reconnue

Notre histoire **P7**

Une association centenaire

L'ADSEA 28 demain **P8**

Quatre axes de travail





Préambule

L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir est un partenaire des pouvoirs publics depuis 1918, issue initialement du « Comité de Protection de l'Enfance en Danger Moral » puis dénommée « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte » depuis 1994, ayant pour vocation le soutien à une émancipation citoyenne des plus fragiles (enfants, adolescents, jeunes adultes, familles...) par un accompagnement respectueux et bienveillant de leur individualité.



Elle dispose de différents établissements et services dans le champ de la prévention, de l'action sociale, du soutien à la Parentalité, de la Protection de l'Enfance, de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse, des Majeurs Protégés, et de l'insertion.

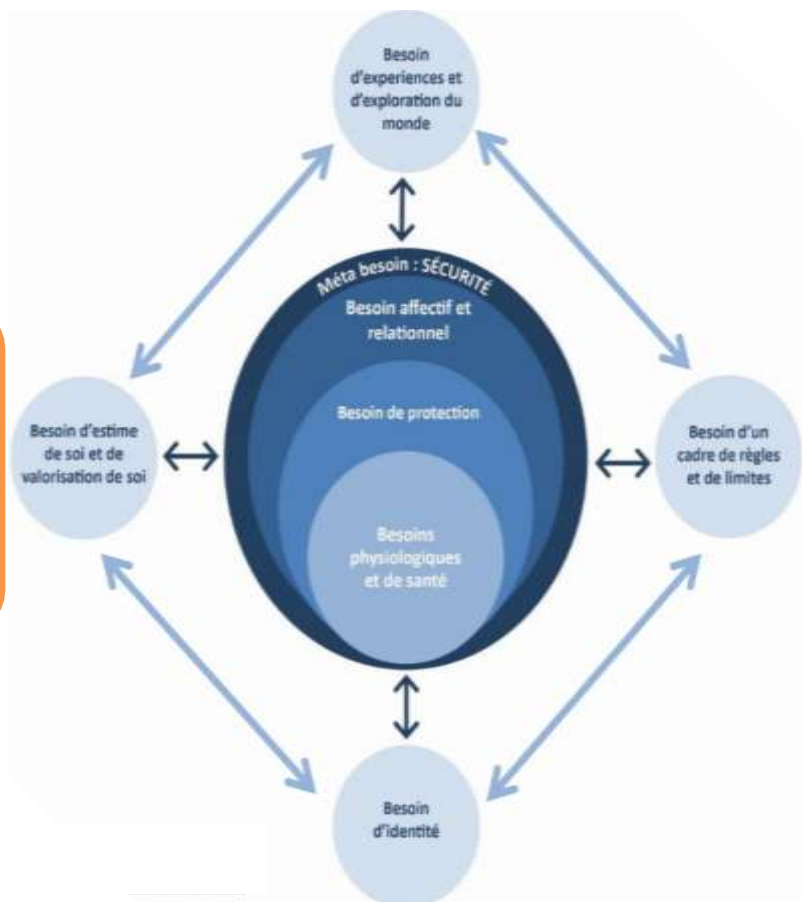
L'Association fonde son action sur l'accompagnement des problématiques sociales, en participant et contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques sociales à tous les échelons de ses représentations (national, régional, départemental, local).

Elle garantit l'individualisation des réponses apportées au regard des besoins des personnes en difficulté par une diversification de ses modes d'approche, d'interventions et de prises en charge.

Elle contribue à l'élaboration de réponses innovantes soit directement, soit en s'appuyant sur un partenariat collaboratif pluridisciplinaire et/ou pluri-institutionnel.

Elle s'appuie sur une philosophie fondée sur le pouvoir d'agir des personnes au titre des notions "d'empowerment" et de "capabilité" des individus et inscrit son action en référence à la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948 par les Nations Unies, à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) adoptée par le Conseil de l'Europe en 1950, et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) adoptée par les Nations Unies en 1989.

Un cadre de référence commun (1)



Tel que défini dans le rapport intitulé « *Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance* » remis par le Dr. Marie-Paule Martin-Blanchais à Mme. Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes - Février 2017.





Des valeurs partagées

Elles sont portées dans le projet associatif, dans les règlements et procédures ainsi que dans les pratiques professionnelles et partagées par les administrateurs, comme par l'ensemble des professionnels de l'ADSEA28.

- **LA SOLIDARITÉ**



L'Association oriente prioritairement son action au bénéfice des personnes les plus vulnérables impliquant à cet effet l'engagement de ses administrateurs, comme de ses professionnels, à un accompagnement bienveillant et éman-cipatoire des bénéficiaires, appelés à la participation et à l'expression de leurs besoins, de leurs attentes mais contribuant également à l'évaluation de l'impact des actions conduites.

- **LA DIGNITÉ**

L'Association s'engage au respect de la dignité des personnes accompagnées, et de leur valeur intrinsèque en tant que personne. Elle exerce une mission d'accompagnement et de soutien, et non de substitution, au déploiement du potentiel de la personne à rester actrice de son par- cours autour de son projet en mobilisant et soutenant ses capacités d'autodétermination et en s'appuyant sur l'environnement pour une insertion durable et une citoyenneté active.

- **LA LAÏCITÉ**

L'Association s'interdit tout prosélytisme, toute manipulation religieuse envers les personnes accompagnées, de façon passive ou active. Tout salarié a un devoir de neutralité. Chaque personne accompagnée est respectée dans ses convictions intimes et se voit garantir une équité de considération, dès lors que sont promus les messages de cohésion sociale, d'équité, de respect et de dignité des personnes.

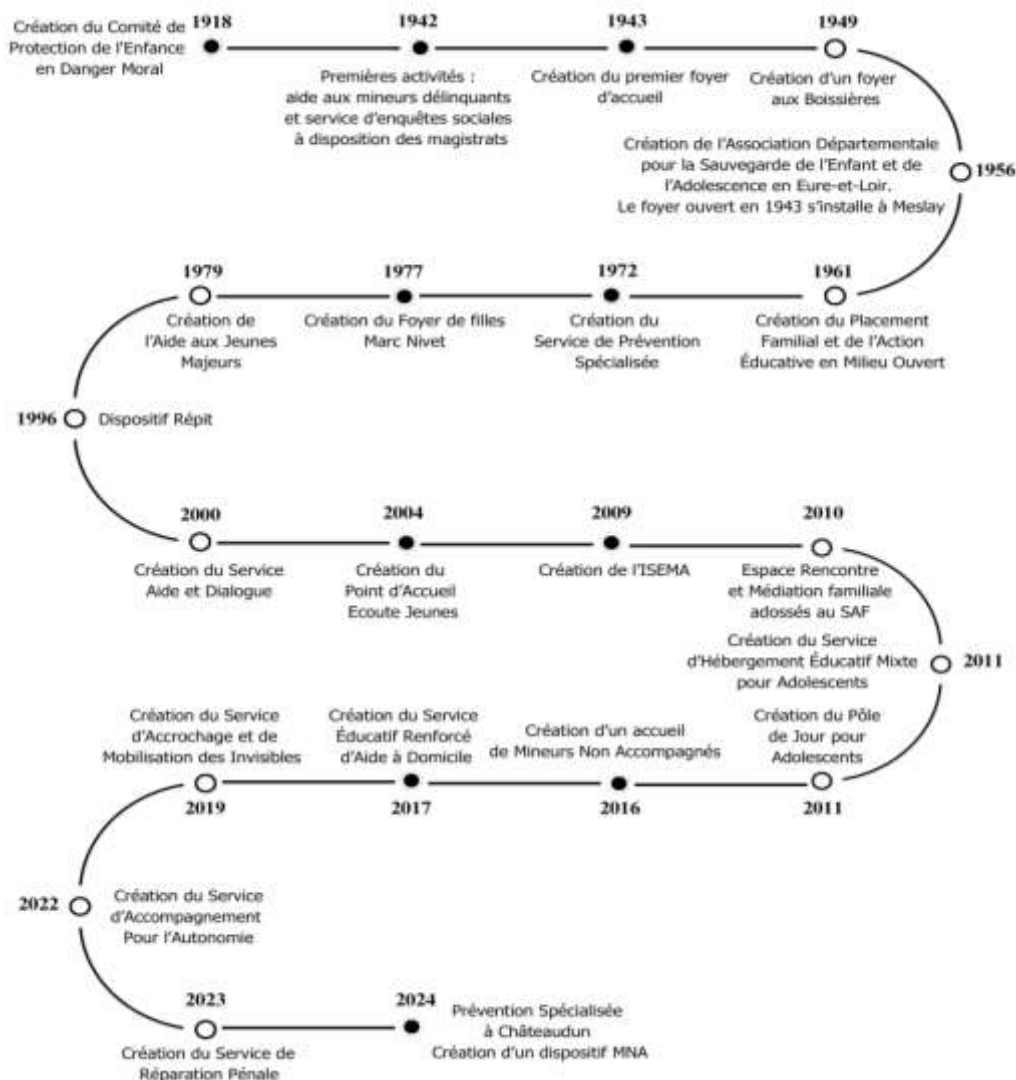
• LA RESPONSABILITÉ

Celle-ci se décline au sein de notre association à différents niveaux :

- volonté d'indépendance en qualité de personne morale à légitimité de droit privé, dans le respect des exigences liées à sa mission de service public, mais dans une volonté de partenariat au regard de son action d'intérêt général ;
- volonté de solidarité par sa contribution au maintien de la cohésion sociale et de solidarité et ce à tous les niveaux de ses composantes : administrateurs, salariés, bénévoles, dans le respect des droits et devoirs de chacun ;
- volonté de qualité à l'exercice de ses missions en s'appuyant sur les compétences de tous par l'exigence de formation, d'évaluation et du travail pluridisciplinaire, et sur un cadre éthique et déontologique des pratiques professionnelles dans le respect des obligations législatives et réglementaires (confidentialité, disponibilité, intégrité...)
- volonté d'anticipation, par l'identification des nouvelles problématiques sociales et l'adaptation ou la diversification de nos offres de service sur le territoire eurélien.



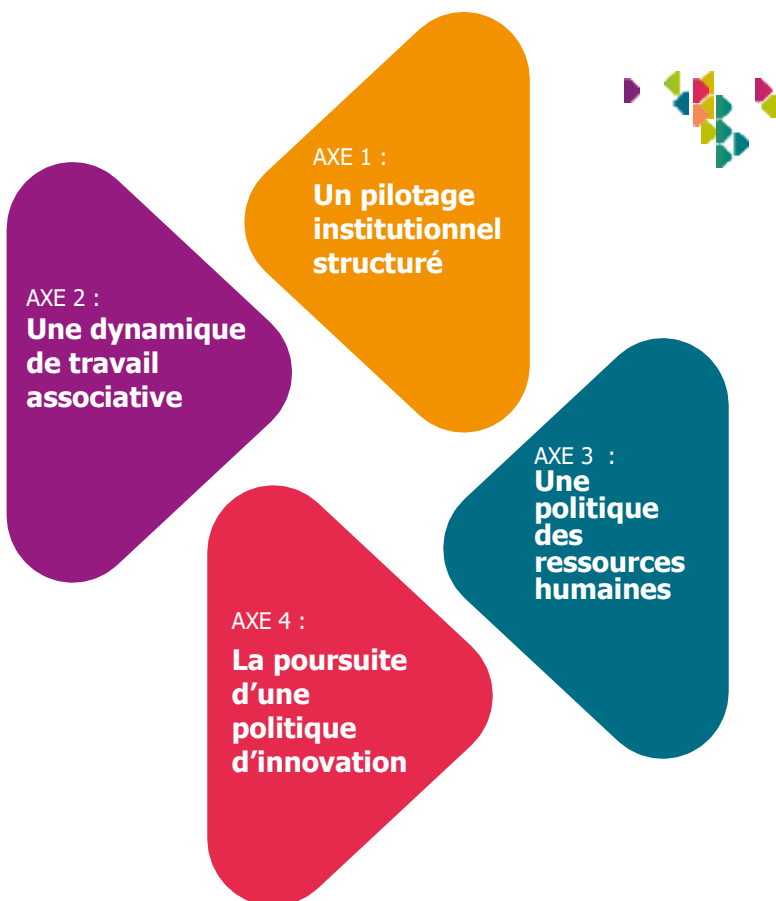
Notre histoire



L'ADSEA 28 demain :

Quelles orientations stratégiques ?

En s'appuyant sur ses origines, son histoire et ses valeurs, l'ADSEA 28 propose dans son projet associatif des orientations qui se déclinent en 4 axes stratégiques permettant de mettre le parcours du public accompagné au centre de son organisation :



AXE 1

Un pilotage institutionnel structuré et organisé pour améliorer les réponses aux besoins de ses publics

1.1 Une gouvernance organisée et structurée :

Un Conseil d'Administration, un Bureau, des Commissions de travail et des ateliers techniques entre directeurs et administrateurs ont été créés afin de permettre le suivi et l'articulation des orientations associatives.

L'étroite collaboration entre la Présidence et la Direction Générale permet de garantir la cohérence des actions. Chaque structure dispose d'un administrateur référent.

Le CSE est installé et se réunit tous les mois. Le dialogue social est structuré avec les OS.

Actions à développer :

- Etoffer le Conseil d'Administration
- Accroître les relations avec la CSSCT
- Veiller à la régularité des négociations annuelles obligatoires.

1.2 Une dirigeance réorganisée et étoffée afin de garantir la fonction support du siège auprès des établissements et services.

La création d'un poste de DRH avec mission de chargé qualité, distinct du poste de DAF a permis de renforcer l'accompagnement des salariés.

La mise en place de groupes de travail techniques transversaux avec des salariés de terrain permet de fluidifier les liens entre le siège et les établissements.

Actions à développer :

- Finaliser la mise en place des différents outils de suivis (finances, RH, suivi des activités)

1.3 : L'ADSEA intervient essentiellement sur le département d'Eure et Loir mais peut accueillir des publics originaires d'autres départements. Sur le territoire eurélien elle se développe et renforce son intervention sur le Sud du département (Châteaudun)

Actions à développer :

- Promouvoir la présence associative sur l'ensemble du territoire.

1.4 Une culture de partenariat qui se formalise davantage par le biais de conventionnement et/ou charte de bonnes pratiques. Le développement d'actions et d'initiatives en partenariat avec d'autres associations est favorisé. La recherche de coopération au bénéfice du parcours des personnes accompagnées est encouragée.

Actions à développer :

- Formaliser les partenariats, les coopérations et les mutualisations de moyens.
- Faciliter la connaissance/reconnaissance mutuelle avec nos partenaires par le biais d'actions pilotées conjointement.
- Relancer des campagnes d'adhésion.

AXE 2

Une dynamique de travail associative permettant l'adaptation permanente aux besoins fondamentaux du public accompagné, la prévention et la gestion des ruptures afin de sécuriser son parcours.

2.1 L'ADSEA 28 souhaite répondre aux besoins fondamentaux du public accueilli et garantir son besoin de méta-sécurité.

Elle s'inscrit dans une logique de dispositif d'accompagnement qui permet une organisation souple et diversifiée.

Actions à développer :

- Poursuivre l'adaptation et la diversification de l'offre d'accompagnement.
- Renforcer l'inscription de nos structures dans les dispositifs départementaux de réflexion.
- Proposer des nouvelles modalités d'accompagnement.
- Former les professionnels à la bientraitance.

2.2 L'ADSEA 28 intervient dans des champs complémentaires permettant de sécuriser les parcours voire de les organiser au sein de l'association.

Un travail a commencé autour du suivi des parcours intra-associatif afin de les optimiser et de permettre de s'adapter à l'évolution des personnes accueillies. La mutualisation des compétences internes est recherchée au bénéfice du public.

D'autre part, l'ADSEA 28 est inscrite dans une dynamique de travail départemental de coopération et partenariat avec les acteurs du département. La recherche de la solution la plus adaptée pour le public accompagné est le moteur principal de ses accompagnements. Le renforcement des partenariats et coopérations facilitera l'adaptation de l'offre qui ne peut pas s'envisager comme une seule réponse intra-associative.

Actions à développer :

- Renforcer les groupes de travail techniques transversaux autour des projets des personnes accompagnées : comité de pilotage des parcours intra-associatif.
- Poursuivre la mise en place formalisée des partenariats et coopérations.

2.3 La participation à la vie associative des publics et de leurs représentants ainsi que leur participation aux instances d'expression est recherchée afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement et sa pertinence.

Actions à développer :

- Consolider les CVS existants et rechercher toute forme de participation et d'expression adaptée au public accompagné et à son environnement.
- Inviter les représentants des publics aux instances associatives.
- Soutenir le développement de l'ADEPAPE-Entraide 28.

2.4 L'association est engagée depuis 9 ans dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Face à un environnement qui se complexifie et dans le souci d'apporter des réponses respectueuses et adaptées aux problématiques rencontrées, l'Association a créé une Commission Ethique et Prospective.

Actions à développer :

- Développer un espace de réflexion éthique transversal, inter-associatif
- Elaborer une charte de la bientraitance conformément à l'esprit des recommandations de la Haute Autorité de Santé.



AXE 3

Le développement d'une politique des ressources humaines favorisant la professionnalisation, la mobilité intra associative et la création d'un cadre de référence commun à l'ensemble des professionnels de l'association.

3.1 L'association construit des outils de gestion des ressources humaines attractifs permettant d'assurer une qualité de vie au travail et se dote d'un système d'information RH moderne. Elle perfectionne et complète ces outils afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

Actions à développer :

- Perfectionner et compléter les outils RH permettant d'évaluer la QVT et se rapprocher de la médecine du travail pour finaliser ces derniers.
- Poursuivre et renforcer des actions de cohésion et des moments de convivialité associatifs tendant à renforcer l'interconnaissance de ses professionnels.
- Poursuivre l'accueil d'apprentis et stagiaires.

3.2 L'ADSEA met en place une politique de gestion des emplois et compétences permettant la mobilité interne et l'utilisation et le partage des compétences de façon transversale.

Elle a une politique de formation collective et de qualification individuelle qui favorise la montée en compétences de ses salariés et leur permet d'accéder à de la mobilité interne. Elle favorise l'accès à la formation continue et souhaite fidéliser les salariés pour lutter contre le turn over.

Actions à développer :

- Améliorer et compléter la procédure d'intégration des nouveaux salariés.
- Renforcer l'accompagnement des parcours professionnels en croisant les entretiens professionnels et les demandes de formations sur plusieurs années.

3.3 L'accompagnement des équipes au changement se traduit par le souci d'ajustement constant des pratiques aux évolutions des politiques publiques et transformations sociétales.

Les actions de formations collectives transversales illustrent cette volonté. L'ADSEA en conventionnant avec différents partenaires départementaux se propose de participer à des formations croisées avec le secteur médico- social voire sanitaire.

Actions à développer :

- Actualiser les connaissances par des formations collectives régulières.
- Organiser des colloques et débats sur l'actualité du secteur avec des partenaires de façon régulière.

3.4 L'ADSEA 28 souhaite développer un cadre de référence et un référentiel communs partagés pour l'approche psycho-éducative du public accompagné.

Elle met en place des formations transversales sur des thématiques rencontrées par tous ses établissements et services. Elle propose un accès large à des ouvrages et publications professionnels en interne et par abonnement.

Actions à développer :

- Continuer à proposer un centre de ressource à destination des professionnels en lien avec les évolutions législatives et réglementaires.
- Maintenir une veille documentaire largement diffusée et accessible pour l'ensemble du personnel.



AXE 4

La poursuite et l'accentuation d'une politique d'innovation, de force de proposition et de respect de l'environnement.

4

4.1 L'ADSEA a mis en place une veille concernant les appels à projets et appels à candidature qu'ils soient publiés par leurs financeurs ou par des organismes privés.

Elle se dote progressivement d'outils adaptés pour répondre et construit un cadre de réponse aux appels à projets.

Actions à développer :

- Identifier dans l'association une personne ressource formée à la gestion de projet.
- Rechercher des financements complémentaires (mécénat)

4.2 L'association souhaite être force de proposition et impulse des projets innovants.

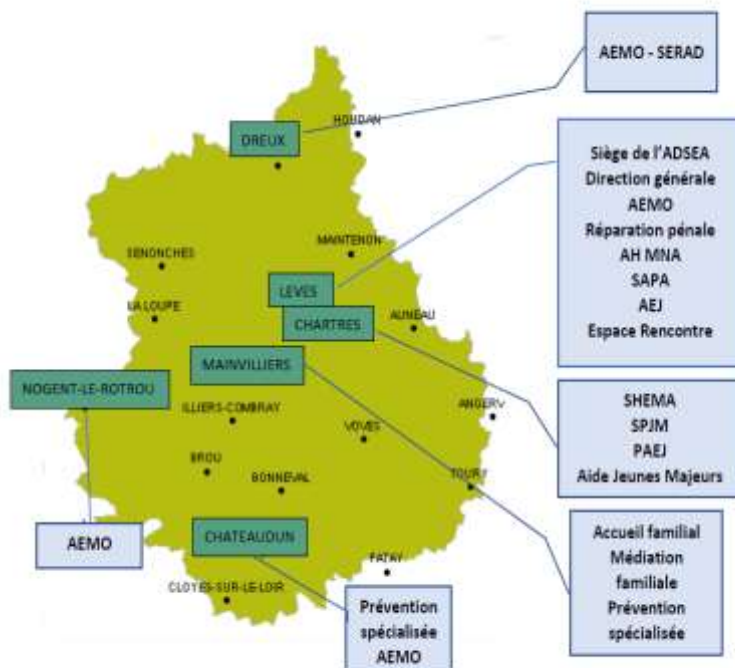
Dans le souci constant de s'adapter aux évolutions des normes et de l'environnement sociétal, l'association organise un groupe de travail permanent sur l'actualité du champ et les adaptations/propositions possibles.

4.3 L'ADSEA 28 s'engage à consolider sa démarche de responsabilité sociétale.

Actions à développer :

- Mettre en place un atelier Responsabilité Sociétale.
- Favoriser les ressources et partenaires locaux chaque fois que c'est possible : circuit court...
- Promouvoir la mobilité douce.
- Convertir progressivement nos bâtiments et véhicules à la réduction de consommation d'énergie.
- Prioriser les prestataires investis dans une dynamique de responsabilité sociétale.
- Intensifier la récupération et le recyclage du matériel et consommables.

Notre implantation sur le département d'Eure-et-Loir



Le présent projet élaboré en 2024
servira de feuille de route à l'association
et à l'ensemble de ses acteurs pour
les 5 années à venir.

Sa mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier
par les instances associatives.



Site : <http://www.adsea28.org>



Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES